

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Date de convocation : 24 mars 2016
2016

Affichage : 31 mars

Conseillers en exercice : 15
11

Présents : 11

Votants :

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1^{er} Adjoint ; Lydie HAMON, 2^{ème} Adjoint ; Richard GUIA, Françoise HAMON, Jean-Claude HAMON, Anne FOUCART, Odile HENRY, Karine LE BIHAN, François LUTZ, Eric ROMY.

Absents excusés: MM. Aymeric de CHASTEIGNER, Anthony FROUDIÈRE, Julien HOUSSAYE, Philippe VERSAVEL.

Madame Lydie HAMON a été élue secrétaire.

Le quatre avril deux mil seize, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire, en présence de Mme MINOT Nadine, Trésorière de Beuzeville.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude CHERET, 1er Adjoint, décide d'approuver le compte administratif dressé par Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

COMPTE DE GESTION 2015 : les élus déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame Nadine MINOT, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2016 : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ARRÊTE

Le budget primitif 2016 à 346 559,13 € en section de fonctionnement et à 63 352,00 € en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

FISCALITÉ : l'augmentation des quatre taxes est nécessaire à l'équilibre du budget pour l'année 2016, leur produit s'élève à 77 876,00 € répartis ainsi :

Taxe d'habitation (7,47 %) :	39 554,00 €
Taxe foncière bâti (6,24 %) :	20798,00 €
Taxe foncière non bâti (18,19 %) :	15 843,00 €

Taux CFE (11,13 €) : 1 681,00 €

SUBVENTIONS 2016 : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

d'allouer des subventions aux organismes suivants :

Union des Maires de l'Eure :	84,00 €	Comité des Fêtes :	300,00 €
Atout Livres :	50,00 €	Ass. Parents des 3 z'écoles :	150,00 €
Anciens Combattants :	350,00 €	ADMR :	300,00 €
Croix-Rouge Française :	50,00 €	Anciens du Canton :	50,00 €
Secours Catholique :	75,00 €	Banque Alimentaire :	50,00 €
Maison Familiale de Blangy :	30,00 €	Val Activ's :	200,00 €
Coopérative scolaire liberté :	700,00 €	Fondation du Patrimoine :	50,00 €
Coopérative scolaire égalité :	700,00 €	CAFSPV :	300,00 €
Coopérative scolaire fraternité :	700,00 €	JP Harmonie :	50,00 €
A.D.A.C. :	30,00 €	C.H.A.N. :	100,00 €
Maires du Canton :	171,00 €	La Française Risloise :	30,00 €
ACMD :	50,00 €	Amis des Monuments et Sites :	30,00 €
A.D.J.S.P. Eure :	100,00 €	Prévention Routière :	65,00 €

Soit un total de : **4 765,00 €**

APPARTEMENT : un locataire ayant été trouvé pour l'appartement au-dessus de la Mairie, le Conseil Municipal a décidé de réviser le prix du loyer à la baisse,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de fixer à 300,00 € le prix du loyer auquel s'ajoutent 30,00 € pour les charges, soit un loyer mensuel de 330,00 €.